



Séance du 03/10/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *La passion du sport*

Délibération n° : 406

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 160804

Direction en charge : Sports

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de l'aide aux projets (aide aux jeunes athlètes) - Conventions - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 23/09/2016

Compte rendu affiché le : 04/10/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

Absents :

Mme Marie-Hélène THOMAS

Politique : *La passion du sport*

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Délibération n° : 406

Dossier : 160804

Direction en charge : Sports

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de l'aide aux projets (aide aux jeunes athlètes) - Conventions - Approbation

□ **Rappel et Références :**

La tradition sportive stéphanoise qui fait la renommée de notre cité résulte notamment de l'implication historique de la ville dans l'éducation de sa jeunesse par le sport. En prolongement, la ville a souhaité apporter son soutien au projet sportif d'athlètes en devenir de haut niveau et à la performance d'athlètes de haut niveau.

Le vendredi 2 septembre 2016 a eu lieu au Palais des Spectacles, la soirée en l'honneur des champions "stéphanois" : "la soirée des As". Cette manifestation a été organisée en partenariat avec l'Office du Mouvement Sportif Stéphanois (OMSS). Lors de cette soirée ont été mis en avant les athlètes qui bénéficient d'une subvention municipale, objet de la présente délibération et qui ont brillé dans les différentes disciplines sportives aux niveaux communal, régional ou international durant la saison 2015-2016.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'enjeu majeur de ce dispositif est d'insérer de jeunes sportifs en devenir de haut niveau, dans un cursus durable avec des objectifs sportifs bien définis. Pour ce faire, un dossier de candidature d'aide au projet est établi conjointement par le club et son sportif selon des conditions de recevabilité qui sont les suivantes :

- être licencié dans un club stéphanois appartenant à une fédération délégataire ou paralympique depuis au moins 3 ans, et à la date du dépôt du dossier d' aide aux jeunes athlètes, soit au 29 août 2015.
- être âgé de 25 ans au plus,
- être classé au niveau national (qualification à finaliste) dans sa catégorie d'âge pour les sports individuels,
- attester d'une sélection en équipe de ligue et plus haut (1/4 sud-est, secteur) pour les sports collectifs,
- être amateur.

Les dossiers des candidats sont étudiés dans une commission composée des représentants de la ville de Saint-Etienne et de l'OMSS.

En chiffres, les bénéficiaires cités ci-dessous concernent 17 clubs, 17 disciplines sportives et 49 athlètes.

□ **Contenu :**

Il est proposé le versement de subventions aux associations sportives stéphanoises telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 26 150€ étant précisé que ces subventions permettent aux athlètes montrant un potentiel d'atteindre leur objectif sportif.

DISCIPLINES	NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT AIDE AUX JEUNES ATHLETES 2016
ATHLETISME	Coquelicot 42	3.950 €
BICROSS	Saint-Etienne BMX	4.300 €
COURSE D'ORIENTATION	Nature Orientation Saint-Etienne	1.350 €
CYCLISME	Espoir Cycliste Saint-Etienne Loire	1.250 €
ESCALADE	Escapilade	1.100 €
FORCE ATHLETIQUE	Omnium Sportif	600 €
GYMNASTIQUE	Indépendante stéphanoise	1.900 €
HOCKEY SUR GAZON	Hockey Club Stéphanois	250.00€
JUDO	Association Judo Loire	3.000 €
KARATE	Shugyo Dojo	1.800 €
KENDO	Ecole des Arts Martiaux	850 €
NATATION	Saint-Etienne Natation	3.650 €
TENNIS DE TABLE	Etoile de Montaud	250 €
TRAMPOLINE	Trampo Jump 42	400 €
TRIATHLON	ASMSE Triathlon 42	250 €
FOOTBALL	ASSE	800 €
ROLLER	Saint-Etienne roller	450 €
TOTAL		26 150 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
 Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 26 150 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	26 150 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution de subventions pour un montant total de 26 150 € conformément au tableau ci-dessus,
- approuver les conventions et avenants à intervenir avec les associations : Coquelicot 42, Saint-Etienne BMX, , Nature Orientation Saint Etienne, Espoir Cycliste Saint-Etienne Loire, Escapilade, Omnium sportif, Indépendante Stéphanoise, Hockey Club Stéphanois, Association judo Loire, Shugyo dojo, Ecole des Arts Martiaux, Saint-Etienne Natation, Etoile de Montaud, Trampo Jump 42, ASSE, Saint-Etienne Roller
- autoriser M. le Maire ou tout représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions et les actes de gestion s'y rapportant dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire B.P 2016 Chapitre 65 Article 6574
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Brigitte MASSON